

## Municipalité de Morin-Heights

### PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ D'ARGENTEUIL MRC DES PAYS-D'EN-HAUT

#### PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Morin-Heights tenue au Chalet Bellevue au 27, rue Bellevue, le mercredi 12 août 2020 à 19h30 à laquelle étaient présents :

Monsieur le conseiller Jean Dutil  
Madame la conseillère Leigh MacLeod  
Monsieur le conseiller Claude P. Lemire  
Monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais  
Monsieur le conseiller Peter MacLaurin

formant quorum sous la présidence du maire Timothy Watchorn.

Madame la conseillère Louise Cossette est absente.

Le Directeur général, monsieur Hugo Lépine est présent.

À 19h31, monsieur le maire constate le quorum et le conseil délibère sur les dossiers suivants;

#### **227.08.20 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté par le Directeur général et modifié avec le retrait de l'article 7.2.1 (Adoption – Règlement (603-2020) pourvoyant au financement du prolongement du réseau de distribution d'eau potable Beaulieu et décrétant un emprunt en conséquence).

#### ORDRE DU JOUR

- |          |   |   |
|----------|---|---|
| <b>1</b> |   | <b>OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE</b>   |
| <b>2</b> |   | <b>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</b>  |
| <b>3</b> |   | <b>APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX</b>   |
| 3        | 1 | Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2020  |
| 3        | 2 | Procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 7 juillet 2020  |
| 3        | 3 | Procès-verbal des séances du comité consultatif en environnement des 15 et 29 juillet 2020  |
| <b>4</b> |   | <b>RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL</b>   |
| 4        | 1 | Rapport sur le suivi des dossiers   |
| 4        | 2 | Rapport sur l'utilisation des pouvoirs délégués   |
| <b>5</b> |   | <b>FINANCES ET ADMINISTRATION</b>   |
| 5        | 1 | Bordereau de dépenses   |
| 5        | 2 | État des activités financières  |
| 5        | 3 | Ressources humaines   |
| 5        | 4 | Résolution et règlements  |
| 5        | 4 | 1 TECQ – Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023   |
| 5        | 4 | 2 Vote, affectation de crédits supplémentaires et emprunt au Fonds de roulement pour l'achat et l'implantation de nouveaux logiciels municipaux |
| 5        | 4 | 3 Contrat – achat et implantation de la suite de logiciels municipaux Accès-Cité  |
| <b>6</b> |   | <b>SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE</b>  |
| 6        | 1 | Rapport mensuel du directeur  |
| 6        | 2 | Rapport d'activités du service de police de la Sûreté du Québec   |

## Municipalité de Morin-Heights

6	3	Ressources humaines
6	4	Résolution et règlements
6	4	1 Demande au ministère des Transports du Québec afin de porter à 30km/h la limite de vitesse sur le chemin du Village entre la rue Allen et la route 364
<b>7</b>		<b>TRAVAUX PUBLICS</b>
7	1	Rapport mensuel du directeur
7	2	Voirie
7	2	1 -
7	3	Parcs et bâtiments
7	3	1 Contrat – achat et installation de bandes de patinoire
7	4	Rapport sur le traitement des demandes et requêtes
7	5	Ressources humaines
7	6	Résolutions et règlements
<b>8</b>		<b>URBANISME ET ENVIRONNEMENT</b>
8	1	Rapport mensuel du Directeur
8	2	Rapport sur les permis et certificats
8	3	Ressources humaines
8	3	1 Levée de probation – inspecteur
8	3	2 Nomination – Comité consultatif de l’environnement
8	4	Résolutions et règlements
8	4	1 Rapport d’activités de la SPCALL
8	4	2 Consultation publique – Règlement 596-2020 modifiant le Règlement (416) sur le zonage afin d’édicter des normes pour permettre la possession, la garde et l’élevage de poules dans l’ensemble des zones de la Municipalité
8	4	3 Adoption – Second projet - Règlement 596-2020 modifiant le Règlement (416) sur le zonage afin d’édicter des normes pour permettre la possession, la garde et l’élevage de poules dans l’ensemble des zones de la Municipalité
8	4	4 Demande d’appui - Projet O’Camp
8	4	5 Demande de changement de zonage – ch. du Lac Bouchette
<b>9</b>		<b>LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE</b>
9	1	Rapport mensuel de la directrice
9	2	Loisirs
9	3	Culture
9	3	1 Plan de réouverture de la bibliothèque
9	4	Réseau plein air
9	4	1 Adoption – Règlement (604-2020) modifiant le Règlement (585-2019) sur les taxes, tarifs, frais de service et compensations pour l’exercice financier 2020 afin de décréter un tarif saisonnier pour l’utilisation des sentiers du réseau plein air
9	5	Événements
9	6	Ressources humaines
9	7	Résolutions et règlements
<b>10</b>		<b>CORRESPONDANCE DU MOIS</b>
<b>11</b>		<b>DÉCLARATIONS DES CONSEILLERS</b>
<b>12</b>		<b>RAPPORT DU MAIRE</b>
<b>13</b>		<b>PÉRIODE DE QUESTIONS</b> LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

### **228.08.20 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2020**

---

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2020 a été remis aux membres du conseil par le biais du fichier électronique de l’assemblée.

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

D’ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2020;

### **229.08.20 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D’URBANISME DU 7 JUILLET 2020**

---

Le Directeur général présente le procès-verbal de la dernière séance du comité consultatif d’urbanisme du 7 juillet 2020;

## **Municipalité de Morin-Heights**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais  
Et unanimement résolu par les conseillers:

D'ADOPTER le procès-verbal de la dernière séance du comité consultatif d'urbanisme du 7 juillet 2020 et les recommandations qu'il contient.

### **230.08.20 PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DU COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ENVIRONNEMENT DES 15 ET 29 JUILLET 2020**

---

Le Directeur général présente le procès-verbal des séances du comité consultatif sur l'environnement des 15 et 29 juillet 2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais  
Et unanimement résolu par les conseillers:

D'ADOPTER le procès-verbal des séances du comité consultatif sur l'environnement du 15 et 29 juillet 2020 et les recommandations qu'il contient.

### **231.08.20 RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

---

Le directeur général dépose son rapport mensuel de suivi des dossiers de même que le rapport sur l'utilisation des pouvoirs délégués en vertu du Règlement (577-2019) sur l'administration financière.

### **232.08.20 RAPPORT SUR LE SUIVI DES DOSSIERS**

---

Le directeur général dépose son rapport mensuel d'activités.

### **233.08.20 RAPPORT SUR L'UTILISATION DES POUVOIRS DÉLÉGUÉS**

---

Conformément au Règlement (577-2019) sur l'administration financière, le directeur général dépose un rapport mensuel sur l'utilisation des pouvoirs délégués, au cours du dernier mois.

### **234.08.20 BORDEREAU DE DÉPENSES**

---

La liste de comptes à payer et des comptes payés du mois de juillet 2020 a été remise aux membres du conseil par le biais de leur fichier d'assemblée électronique ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu du Règlement (577-2019) sur l'administration financière.

Monsieur le conseiller Claude P. Lemire a étudié le dossier;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

D'APPROUVER les comptes tels que détaillé dans les listes déposées.

## Municipalité de Morin-Heights

### Bordereau des dépenses Du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2020

Comptes à payer	578 851,95 \$
Comptes payés d'avance	540 659,33 \$
<b>Total des achats fournisseurs</b>	<b>1 119 511,28 \$</b>
<b>Paiements directs bancaires</b>	<b>20 937,78 \$</b>
<b>Sous total - Achats et paiements directs</b>	<b>1 140 449,06 \$</b>
Salaires nets	131 619,36 \$
<b>GRAND TOTAL DES DÉPENSES (juillet 2020)</b>	<b><u>1 272 068,42 \$</u></b>

*Monsieur le maire Timothy Watchorn a dénoncé son lien d'emploi l'entreprise 9129-6558 Québec Inc. – connue sous l'appellation David Riddell Excavation / Transport, s'est abstenu de voter et s'est retiré du lieu des délibérations et n'a pris aucunement part aux discussions sur tout dossier concernant l'entreprise.*

Monsieur le maire et le directeur général sont autorisés à faire les paiements;

### **235.08.20 ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES**

---

Le Directeur général dépose au conseil, qui en accuse réception, l'état des activités financières au 31 juillet 2020;

### **236.08.20 TECQ – PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC**

---

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Sur une proposition de monsieur le conseiller Jean Dutil

IL EST RÉSOLU :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme du TECQ 2019-2023;

## **Municipalité de Morin-Heights**

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux no. 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation des travaux no. 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles;

### **237.08.20 VOTE, AFFECTATION DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES ET EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT POUR L'ACHAT ET L'IMPLANTATION DE NOUVEAUX LOGICIELS MUNICIPAUX**

---

CONSIDÉRANT l'énoncé de vision stratégique 2020-2030;

CONSIDÉRANT QUE les logiciels de gestion municipal de la Municipalité ont été acquis il y a près de 15 ans, à l'exception du logiciel de requêtes acquis en 2017;

CONSIDÉRANT QUE ces logiciels sont caducs et ne feront pas l'objet d'innovation ou de mise à jour importante dans les prochains mois;

CONSIDÉRANT QUE les capacités de ceux-ci ont atteint leurs limites;

CONSIDÉRANT la vision et la mission de la Municipalité à l'effet de privilégier et oeuvrer à l'amélioration de la qualité de vie des morinheighters et de la qualité des services qui leur sont offerts;

TENANT COMPTE des dispositions du Règlement (586-2019) sur le fonds de roulement;

CONSIDÉRANT QUE le remplacement des logiciels de gestion procurera une valeur ajoutée pour les citoyens de Morin-Heights par une administration plus efficace, efficiente et disponible pour les citoyens par des services en ligne bonifiés et des outils de travail plus performants;

Sur une proposition de monsieur le conseiller Claude P. Lemire

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;

DE VOTER ET AFFECTER des crédits supplémentaires de 129 619,88\$ au projet "Acquisition et implantation de logiciels de gestion";

D'EMPRUNTER une somme n'excédant pas 129 619,38\$ au fonds de roulement aux fins du financement dudit projet;

DE FIXER, conformément au règlement, la période de remboursement dudit emprunt à dix (10) ans;

## ***Municipalité de Morin-Heights***

### **238.08.20      CONTRAT – ACHAT ET IMPLANTATION DE LA SUITE DE LOGICIELS MUNICIPAUX ACCÈS-CITÉ**

---

CONSIDÉRANT la résolution précédente;

CONSIDÉRANT le Règlement (571-2019) sur la gestion contractuelle;

ATTENDU QUE les paragraphes 2 et 6 de l'alinéa 1 de l'article 938 du Code municipal du Québec permettent de procéder à l'octroi d'un contrat pour l'achat et l'implantation de la suite de logiciels municipaux Accès-Cité sans appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède déjà le module « Première ligne » en sécurité incendie de la suite Accès-Cité de l'entreprise PG Solutions Inc.;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise PG Solutions Inc. est le seul fournisseur de la suite de logiciels municipaux requise pour répondre aux besoins de la Municipalité et permettre une intégration des logiciels de gestion municipaux;

CONSIDÉRANT les documents de la soumission déposée par PG Solutions Inc. dont les membres du conseil ont pu prendre connaissance et qui décrivent l'ensemble des fonctionnalités de la suite Accès-Cité de gestion municipal;

ATTENDU QU'il y a une valeur ajoutée pour les citoyens, attachée à ce projet;

Sur une proposition de monsieur le conseiller Claude P. Lemire

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;

D'ADJUGER à PG Solutions Inc., un contrat d'approvisionnement pour l'acquisition et l'implantation de la suite Accès-Cité dans le système informatique de la Municipalité, pour une somme de 123 44,50\$, plus taxes;

D'AUTORISER le directeur des finances et de l'administration à donner suite à la présente;

### **239.08.20      RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR**

---

Le Directeur général dépose au conseil, qui en accuse réception, le rapport mensuel du directeur de la sécurité incendie et des premiers répondants pour le mois de juillet et la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu du Règlement (577-2019) sur l'administration financière;

### **240.08.20      RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SERVICE DE POLICE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

---

Le rapport mensuel du service de police est déposé au conseil.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **241.08.20 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC AFIN DE PORTER À 30 KM/H LA LIMITE DE VITESSE SUR LE CHEMIN DU VILLAGE ENTRE LA RUE ALLEN ET LA ROUTE 364**

---

ATTENDU l'énoncé de vision stratégique 2020-2030 de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite vitaliser le cœur du village pour en faire un lieu de convergence accueillant;

CONSIDÉRANT la pétition de 547 signataires déposée au conseil lors de la séance ordinaire du 8 juillet 2020;

CONSIDÉRANT l'état catastrophique de la route 329 entre le chemin Blue Hills et la route 364;

CONSIDÉRANT QUE la circulation des automobiles et des véhicules lourds est actuellement beaucoup trop rapide sur la route 329 dans le cœur du village, soit entre la rue Allen et la route 364;

ATTENDU QUE la route 329 est sous juridiction du gouvernement provincial;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;

DE REQUÉRIR du ministère des Transports du Québec que la limite de vitesse sur la route 329 entre la rue Allen et la route 364 soit abaissée à 30 km/h sur l'entièreté de cet axe;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution à la députée d'Argenteuil à l'Assemblée nationale ainsi qu'à la ministre responsable de la région des Laurentides et à la directrice de poste de la SQ;

### **242.08.20 RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

---

Le Directeur général dépose au conseil, qui en accuse réception, le rapport mensuel pour le mois de juillet du directeur des travaux publics, la liste de requêtes ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois de juillet 2020 en vertu du Règlement (577-2019) sur l'administration financière;

### **243.08.20 CONTRAT – ACHAT ET INSTALLATION DE BANDES DE PATINOIRES**

---

Sur la recommandation du Directeur général, le Conseil report unanimement cet item à une date ultérieure.

### **244.08.20 RAPPORT DES REQUÊTES ET DEMANDES**

---

Le Directeur général dépose au Conseil, qui en accuse réception, le rapport sommaire des requêtes et demandes au 6 août 2020;

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **245.08.20 RAPPORT MENSUEL**

---

Le Directeur général dépose au conseil, qui en accuse réception, le rapport du mois de juillet 2020 de la Directrice de l'urbanisme et de l'environnement ainsi que la liste des dépenses autorisées en vertu du Règlement (577-2019) sur l'administration financière;

### **246.08.20 RAPPORT POUR LES PERMIS ET CERTIFICATS**

---

Le Directeur général dépose au Conseil, qui en accuse réception, la liste des permis et certificats au 6 août 2020.

### **247.08.20 RAPPORT DE LA SPCALL**

---

Le directeur général dépose au Conseil, qui en accuse réception, le rapport de la SPCA Laurentides-Labelle pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2020.

### **248.08.20 CONSULTATION PUBLIQUE – RÈGLEMENT 596-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT (416) SUR LE ZONAGE AFIN D'ÉDICTER DES NORMES POUR PERMETTRE LA POSSESSION, LA GARDE ET L'ÉLEVAGE DE POULES DANS L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ**

---

CONSIDÉRANT qu'un avis public invitant les citoyens à une assemblée de consultation sur le projet de règlement 596-2020 modifiant le Règlement (416) sur le zonage afin d'édicter des normes pour permettre la possession, la garde et l'élevage de poules dans l'ensemble de la Municipalité a été publié dans l'édition du Journal Accès / Pays-d'en-Haut du 15 juillet 2020 ainsi qu'aux endroits désignés par le conseil;

Monsieur le Maire ouvre l'assemblée de consultation sur le règlement à 19h49 et invite le directeur général à expliquer la teneur du projet de règlement.

De plus, un échéancier de la procédure d'adoption est présenté au public qui est aussi informé que ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Monsieur le maire donne la parole aux personnes intéressées et le Conseil prend note des commentaires.

Monsieur le maire ferme l'assemblée à 19h50.

### **249.08.20 ADOPTION – SECOND PROJET – RÈGLEMENT 596-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT (416) SUR LE ZONAGE AFIN D'ÉDICTER DES NORMES POUR PERMETTRE LA POSSESSION, LA GARDE ET L'ÉLEVAGE DE POULES DANS L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ**

---

Le Directeur général dépose le second projet de règlement, donne les grandes lignes du règlement et informe le conseil sur la procédure d'adoption.



## **Municipalité de Morin-Heights**

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod  
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

D'ADOPTER sans amendement, le second projet de Règlement (596-2020) modifiant le Règlement (416) sur le zonage afin d'édicter des normes pour permettre la possession, la garde et l'élevage de poules dans l'ensemble des zones de la Municipalité comme suit :

### **Règlement 596-2020 modifiant le Règlement (416) sur le zonage afin d'édicter des normes pour permettre la possession, la garde et l'élevage de poules dans l'ensemble des zones de la Municipalité**

---

#### NOTE EXPLICATIVE

*Le présent règlement édicte des normes obligatoires pour permettre la possession, la garde et l'élevage de poules à des fins personnelles dans l'ensemble des zones de la Municipalité.*

*Il ajoute des définitions, à l'article 13 du Règlement (416) sur le zonage, pour les mots « poulailler » et « parquet ».*

*Il interdit formellement la garde de coqs.*

*Il modifie l'article 52 de ce même règlement et y définit les normes à respecter afin de pouvoir posséder, élever et garder des poules à des fins personnelles seulement.*

---

ATTENDU QUE le conseil municipal peut, en vertu et conformément à la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, prescrire, permettre et interdire certains usages dans certaines zones déterminées sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE le conseil doit tenir régulièrement à jour un plan d'urbanisme reflétant la vision du conseil en matière d'aménagement de son territoire;

CONSIDÉRANT le plan d'action 2018-2023 de la Municipalité;

ATTENDU QUE le conseil souhaite permettre aux propriétaires et résidents de pouvoir bénéficier de la possibilité de posséder, garder et élever des poules à des fins personnelles dans la foulée du développement du concept de poulailler urbain;

CONSIDÉRANT QUE le conseil considère essentiel de prévoir les normes et balises à respecter pour ce faire afin de préserver la qualité de vie des résidents et maintenir les relations de bon voisinage;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par madame la conseillère Louise Cossette à la séance ordinaire du Conseil du 10 juin 2020;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil et expliqué par le directeur général lors de la séance ordinaire du conseil du 8 juillet 2020;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté à l'assemblée du 8 juillet 2020;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal décrète ce qui suit :

#### CHAPITRE 1 : DISPOSITIONS INTRODUCTIVES

1. **But** – Le but du présent règlement est de permettre aux citoyens de pouvoir posséder, élever et garder des poules à des fins personnelles tout en préservant la qualité de vie sur l'ensemble du territoire;

## **Municipalité de Morin-Heights**

2. **Objectif** – Ce règlement veut encadrer les droits énoncés à l'article 1 par l'édition de normes obligatoires à respecter afin de pouvoir en bénéficier;

### **CHAPITRE 2 : DISPOSITIONS MODIFICATIVES**

3. **Définitions** – L'article 13 du Règlement (416) sur le zonage est modifié de manière à y intégrer, dans l'ordre alphabétique, les définitions des termes suivants:

« Poulailier » : un bâtiment accessoire servant à la garde de poules comme usage accessoire.

« Parquet » : petit enclos extérieur, adossé à un poulailier, entouré d'un grillage permettant aux poules d'être en liberté, tout en les empêchant de sortir.

4. **Interdiction des coqs** – Le paragraphe 3 de l'alinéa 1 de l'article 52 est modifié par l'ajout, après le mot « sangliers », de « , de coqs ».

5. **Possession de poules à des fins personnelles** – L'article 52 est modifié par l'ajout, après le 3<sup>ème</sup> alinéa, de ce qui suit :

« Nonobstant les trois premiers alinéas, un poulailier, utilisé pour des fins personnelles uniquement, est autorisé dans l'ensemble des zones du plan de zonage, sous réserve des prescriptions et conditions suivantes :

- 1° Pour les unités d'évaluation ayant une superficie de moins de 1 500 mètres carrés, un nombre maximal de trois (3) poules est autorisé;
- 2° Pour les unités d'évaluation ayant une superficie de plus de 1 500 mètres carrés, un nombre maximal de cinq (5) poules est autorisé;
- 3° Un bâtiment principal doit être érigé sur l'unité d'évaluation afin d'autoriser la construction d'un bâtiment accessoire de type « poulailier » tel que défini à l'article 13;
- 4° Un seul poulailier et un seul parquet extérieur adossé par unité d'évaluation, sont autorisés;
- 5° La superficie maximale autorisée au sol du poulailier est de 5 mètres carrés et celle du parquet adossé est de 5 mètres carrés;
- 6° La hauteur maximale du poulailier est de 2 mètres;
- 7° Le poulailier devra être construit de matériaux conformes aux articles 27 et 28 du Règlement (418) sur la construction;
- 8° Le grillage doit être constitué de matériaux antirouille ou traités contre la rouille;
- 9° Le poulailier devra respecter les normes d'implantation suivantes :
  - Être situé en cour latérale ou arrière;
  - Être situé à plus de un (1) mètre de tout bâtiment principal ou accessoire;
  - Être situé à une distance minimale de 2 mètres des limites de l'emplacement;
  - Être situé à une distance minimale de trente (30) mètres de tout puit, cette distance pouvant, sous la recommandation et la supervision d'un professionnel, être réduite jusqu'à quinze (15) mètres;

## **Municipalité de Morin-Heights**

- 10° Les poules doivent être gardées en permanence à l'intérieur du poulailler et du parquet extérieur, ces dernières ne pouvant être en liberté à l'extérieur sur le terrain;
- 11° Le Règlement (583) sur les nuisances doit être respecté.

### **CHAPITRE 3 : DISPOSITION FINALE**

6. **Entrée en vigueur** - Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

\_\_\_\_\_  
Timothy Watchorn  
Maire

\_\_\_\_\_  
Hugo Lépine  
Directeur général /  
Secrétaire-trésorier

### **250.08.20 DEMANDE D'APPUI – PROJET O' CAMP**

---

ATTENDU le dépôt d'un projet de centre d'entraînement et d'hébergement au 65, rue de la Montée Hurtubise;

ATTENDU QUE ce projet de centre d'entraînement et d'hébergement a été présenté par madame Isabel Sigouin au comité consultatif d'urbanisme le 7 juillet 2020;

ATTENDU QUE Madame Isabel Sigouin souhaite obtenir l'appui du conseil municipal afin de poursuivre les démarches de financement de son projet;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'appuyer le projet;

Sur une proposition de monsieur le conseiller Claude P. Lemire

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;

D'APPUYER le projet O'Camp de madame Isabel Sigouin et de manifester celui-ci par une lettre formelle d'appui;

D'AUTORISER le maire, et il est par les présentes autorisé, à signer pour et au nom de la municipalité, une telle lettre d'appui;

### **251.08.20 DEMANDE DE CHANGEMENT DE ZONAGE – CH. DU LAC BOUCHETTE**

---

ATTENDU QU'une demande de modification affectant le règlement de zonage 416 et le règlement de lotissement 417 a été déposée;

ATTENDU QUE la demande vise l'agrandissement du secteur de la zone 7 au détriment de la zone 5 relativement au lot 3 738 239;

ATTENDU QUE la demande vise à autoriser un projet de développement résidentiel constitué d'habitations unifamiliales isolées;

## **Municipalité de Morin-Heights**

ATTENDU QU'aucune modification de la grille de zonage de la zone 7 n'est requise;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a examiné le projet et recommande au conseil d'entreprendre les procédures de modification des deux règlements ci-haut cités, conditionnellement au respect des lois et règlements en vigueur;

Sur une proposition de monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais

IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;

DE MANDATER le greffe et le service de l'urbanisme et de l'environnement afin de procéder à la rédaction d'un projet de règlement donnant suite à la présente et de présenter celui-ci au conseil pour avis de motion;

### **252.08.20 RAPPORT MENSUEL DE LA DIRECTRICE**

---

Le directeur général dépose au Conseil le rapport mensuel de la directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois de juillet 2020 en vertu du Règlement (577-2019) sur l'administration financière.

### **253.08.20 ADOPTION – RÈGLEMENT (604-2020) MODIFIANT LE RÈGLEMENT (585-2019) SUR LES TAXES, TARIFS, FRAIS DE SERVICE ET COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020 AFIN DE DÉCRÉTER UN TARIF SAISONNIER POUR L'UTILISATION DES SENTIERS DU RÉSEAU PLEIN AIR**

---

Le Directeur général dépose le projet de règlement, donne les grandes lignes du règlement et informe le conseil sur la procédure d'adoption.

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod  
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

D'ADOPTER le Règlement (604-2020) modifiant le Règlement (585-2019) sur les taxes, tarifs, frais de service et compensations pour l'exercice financier 2020 afin de décréter un tarif saisonnier pour l'utilisation des sentiers du réseau plein air comme suit :

#### **Règlement 604-2020 modifiant le Règlement (585-2019) sur les taxes, tarifs, frais de service et compensations pour l'exercice financier 2020 afin de décréter un tarif saisonnier pour l'utilisation des sentiers du réseau plein air**

---

#### NOTE EXPLICATIVE

*Le présent règlement modifie de nouveau le règlement de taxation 2020 afin de décréter un tarif annuel de 50\$ aux usagers de plus de 15 ans des sentiers de vélo du réseau plein air de la Municipalité qui ne sont pas propriétaires ou résidents de Morin-Heights.*

---

## **Municipalité de Morin-Heights**

ATTENDU QUE l'utilisation estivale du réseau plein air est de plus en plus importante et qu'elle dépasse les attentes de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'une proportion importante des usagers du réseau plein air provient de l'extérieur de la Municipalité;

ATTENDU QUE le conseil considère que ces usagers externes doivent contribuer aux coûts d'aménagement et d'entretien du réseau plein air;

CONSIDÉRANT le Règlement (585-2019) sur les taxes, tarifs, frais de service et compensations pour l'exercice financier 2020;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par madame la conseillère Leigh MacLeod à la séance ordinaire du Conseil du 8 juillet 2020 et que ce projet de règlement y a été déposé et expliqué par le directeur général;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal décrète ce qui suit :

### CHAPITRE 1 : DISPOSITIONS INTRODUCTIVES

1. **But** – Le but du présent règlement est de donner suite à l'orientation du conseil municipal de décréter une contribution financière aux usagers externes de plus de 15 ans des sentiers de vélo du réseau plein air.

2. **Objectif** – Les dispositions du règlement doivent être interprétées de manière à imposer un tarif annuel saisonnier aux usagers de sentiers de vélo de plus de 15 ans n'étant ni propriétaire ni résident de Morin-Heights.

### CHAPITRE 2 : DISPOSITION MODIFICATIVE

3. **Tarif pour l'utilisation du réseau plein air** Le Règlement (585-2019) sur les taxes, tarifs, frais de service et compensations pour l'exercice financier 2020 est modifié par l'ajout, après le tableau du paragraphe 3 de l'article 64, de ce qui suit :

#### **« 4. Utilisation saisonnière estivale des sentiers du réseau plein air**

Il est imposé le tarif annuel saisonnier suivant pour l'utilisation au printemps, en été et à l'automne des sentiers de vélo du réseau plein air : 50\$ pour toute personne de plus de 15 ans n'étant ni propriétaire ni résidente de la Municipalité.»

### CHAPITRE 3 : DISPOSITION FINALE

4. **Entrée en vigueur** - Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

\_\_\_\_\_  
Timothy Watchorn  
Maire

\_\_\_\_\_  
Hugo Lépine  
Directeur général /  
Secrétaire-trésorier

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **RAPPORT DU MAIRE**

---

Le maire présente verbalement son rapport sur différents dossiers.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Le Conseil répond aux questions du public;

### **254.08.20 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire que la séance soit levée, il est 20h43.

*J'ai approuvé toutes et chacune des résolutions  
contenues à ce procès-verbal*

---

Timothy Watchorn  
Maire

---

Hugo Lépine  
Directeur général /  
Secrétaire-trésorier

Dix-huit personnes ont assisté à l'assemblée.